



## **Compte-rendu du conseil municipal** **Séance du mardi 11 janvier 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 11 janvier, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint- (élu arrivé à 19h20 délibération n°4), Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Garaud, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Prado, M. Le Vigueloux, M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Pédron, M. Goibier, M. Dubot (élu arrivé à 19h15 délibération n°4), M. Tastard.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Guillouët à Mme Le May, Mme Le Borgne à M. Juhel, Mme Petit-Pierre à Mme Loho, M. Brunel à M. Le Vigueloux.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : M. Lamarre (délibérations 1, 2, 3), M. Dubot (délibérations 1, 2, 3).

Secrétaire de séance : Mme Gicquello.

### **ORDRE DU JOUR**

#### ***Désignation du secrétaire de séance***

#### **1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021**

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal valide le compte rendu présenté.

## 2. DEVENIR DE LA PISCINE

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal décide de l'ouverture de la piscine durant l'été 2022. En septembre 2022, la commune contactera Centre Morbihan Communauté (C.M.C.) pour un éventuel transfert de cet équipement à la communauté de communes.

*Monsieur Juhel explique qu'il ne serait pas opportun de solliciter actuellement C.M.C., créée seulement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une demande trop rapide pourrait être mal étudiée. Pour rendre l'équipement plus attrayant en 2022, il est envisagé de louer du matériel.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'il convient d'ores et déjà de lancer les recrutements pour l'été 2022.*

*A la demande de Monsieur Le Vigueloux, il rappelle les règles de transfert d'équipement communal à C.M.C. : la commune de Plumelec reste redevable annuellement du déficit du bien, à savoir la moyenne des 3 derniers résultats. Une dérogation pourrait être demandée pour l'année 2021, très impactée par le contexte sanitaire.*

*A la demande de Madame Gicquello, Monsieur Juhel indique que les techniciens communautaires qui aident au bon fonctionnement de la piscine sont toujours des agents de C.M.C. (ces agents travaillent à AQUALUD à Locminé).*

*Monsieur Juhel confirme à Monsieur Le Callonec que C.M.C. sera contactée dès la fin de la saison à savoir en septembre 2022.*

## 3. DEVENIR DE L'ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal décide :

- ✓ De mettre en vente par l'étude notariale de Plumelec, le bâtiment communal « Restaurant scolaire / ancien centre de secours ».
- ✓ Des conditions suivantes :
  - Vente en 1 lot.
  - Souhait de 3 logements au minimum dans l'ancien restaurant scolaire et 2 logements au minimum dans l'ancien centre de secours.
  - Les parcelles vendues seront, préalablement, redélimitées par la commune.
  - Obligation de 2 places de parking par logement.
  - Possibilité de faire plusieurs entrées.
  - Réalisation par la commune des diagnostics (électricité, gaz, amiante, TAE, DPE, état parasitaire, etc.).
  - Pas d'obligation pour l'acheteur de conserver l'ancien centre de secours. S'il est détruit, un bâtiment devra être reconstruit pour de l'habitat.
  - Le bâtiment sera vidé, préalablement, dans son intégralité.

*Monsieur Juhel souligne que la vente du bien réduira les lieux possibles pour les réunions. Monsieur le Maire indique que la commune dispose de nombreuses salles. Il ajoute que le gain généré par la transaction permettra de lancer d'autres investissements.*

*Madame Guillouët, via Madame Le May, approuve la vente ; la transaction pourrait permettre le lancement d'un lotissement, à proximité du bourg, pour la construction de logements à destination des séniors.*

#### 4. FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LOTS A LA GREE

La commission « urbanisme », complétée des autres élus volontaires, se réunira le mardi 18 janvier à 18h30 pour travailler sur le sujet. Ainsi, elle pourra présenter ses conclusions pour une prise de décision lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

#### 5. TRANSACTIONS DE BIENS COMMUNAUX

**Présents : 19 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 23 \* Exprimés : 23  
Voix pour : 23 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal donne un avis favorable aux transactions suivantes :

- Acquisition par Monsieur Marcel Delalande de la parcelle XC582 (Rue des Artisans à Callac ; 57 m<sup>2</sup> ; zonage Uh ; valeur estimée par les domaines : 300 € soit 5,26 € le m<sup>2</sup>).
- Acquisition par Monsieur Didier Vincent de la parcelle YD864 (Rue des Genêts ; 716 m<sup>2</sup> ; zonage Ubb : 97 m<sup>2</sup> Np : 619 m<sup>2</sup> \* valeur estimée par les domaines : 2 200 € soit 3,07 € le m<sup>2</sup>).
- Acquisition par Monsieur Joseph Allain de la parcelle ZY2 (chemin rural Kérivaux ; 500 m<sup>2</sup> ; zonage Np \* les domaines ont été consultés mais n'ont pas donné de valeur).
- Acquisition par Monsieur Joseph Allain de la parcelle ZY3 (domaine privé Kérivaux ; 3 940 m<sup>2</sup> \* zonage Np \* les domaines ont été consultés mais n'ont pas donné de valeur).
- Vente par Monsieur Didier Vincent (rue des Genêts) des parcelles YD865 (233 m<sup>2</sup>) et YD868 (250 m<sup>2</sup>) \* zonage Np.

Le conseil municipal fixe les prix :

- 0.30 euro le m<sup>2</sup> pour les parcelles classées en Uh et Ubb
- 0.15 euro le m<sup>2</sup> pour les parcelles classées en Np.

Les éventuels frais de bornage seront à la charge de l'acheteur.

#### 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

**Présents : 19 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 23 \* Exprimés : 23  
Voix pour : 23 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget.

##### **Pour information :**

Dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 (hors chapitre 16 « remboursement capital des emprunts) : 1 780 445.91 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021 soit 445 111.48 € (1 780 445.91 € \* 25%)

La somme, ainsi déterminée, permettra, entre autres, de régler, les factures liées aux dépenses d'investissement suivantes :

- ✓ Maîtrise d'œuvre – abri non clos et sanitaires extension cimetière (dépôt permis de construire) : 2 196 € (article 2031)
- ✓ Parking centre de secours (fourniture enrobés et mise en œuvre préparation marquage) : 2 700 € (article 2152)
- ✓ Ilots de voirie : 2 363.64 € (article 2152)
- ✓ Travaux du local de chasse (panneaux isolants) : 2 280 € (article 2313)
- ✓ Travaux du local de chasse (matériaux) : 1 189.25 € (article 2313)
- ✓ Extension cimetière (investigations géotechniques) : 2 460 € (article 2315)

## 7. AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : APPROBATION DU PROJET ET FINANCEMENT

**Présents : 19 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 23 \* Exprimés : 23  
Voix pour : 23 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement du cimetière et son plan de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES	MONTANT (H.T.)	RESSOURCES	MONTANT	%
Acquisitions immobilières	41 700 €	DETR	74 063 €	27
Travaux	206 870 €	Département	82 115 €	30
Assistance maîtrise d'œuvre	21 440 €	Autofinancement	118 132 €	43
Autres (Étude de sols et levé topographique)	4 300 €			
<b>TOTAL</b>	<b>274 310 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274 310 €</b>	

*Une esquisse du projet va être envoyé aux conseillers. Il ne s'agit que d'un document de travail qui n'a rien de définitif.*

## 8. TOILETTES PUBLIQUES : APPROBATION DU PROJET ET FINANCEMENT

**Présents : 19 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 23 \* Exprimés : 23  
Voix pour : 23 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve le projet de création de toilettes publiques à Plumelec et son plan de financement ainsi qu'il suit :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Honoraires architecte	3 000,00 €	10,00	Département/PST	9 000,00 €	30
Travaux	27 000,00 €	90,00	DETR	8 100,00 €	27
			Autofinancement	12 900,00 €	43
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>100</b>

*Monsieur Brunel, via Madame Le May, se réjouit du lancement du projet qu'il considère urgent et qui doit être fait cette année 2022.*

## 9. A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Présents : 19 \* Pouvoirs : 4 \* Total : 23 \* Exprimés : 23  
Voix pour : 23 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0

Le conseil municipal décide de :

. Supprimer 1 emploi (adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet) au service du restaurant scolaire. *Il s'agit de l'emploi occupé par Madame Jocelyne Oliveux, partie à la retraite.*

. Supprimer 1 emploi (adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet) au service technique. *Il s'agit de l'emploi occupé par Monsieur Michel Tastard, parti à la retraite.*

. Créer 1 emploi (adjoint technique territorial, à temps complet) au service technique. *Il s'agit de l'emploi occupé par Monsieur Jean-Louis Dutertre recruté depuis le 3 janvier 2022. Monsieur Dutertre sera stagiaire pendant une année.*

*Monsieur le Maire précise que Madame Marion Lechaux a été recrutée comme responsable de l'agence postale à compter du 11 janvier 2022. Madame Lechaux sera contractuelle pendant 1 an. L'agent est actuellement en formation et tiendra l'agence postale à compter du lundi 17 janvier, date de l'ouverture du service.*

*Pour information, les horaires de l'agence postale communale sont les suivants.*

- ✓ Lundi : 9h – 12h \* 13h30-15h30
- ✓ Mardi : 9h -12h
- ✓ Mercredi : 9h – 12h
- ✓ Jeudi : 9h – 12h
- ✓ Vendredi : 9h – 12h \* 13h30-15h30
- ✓ Samedi : 9h -12h

## 10. DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURES

Considérant la délégation accordée à monsieur le maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 18/11/2021 \* Devis PRINCE (restaurant scolaire : révision annuelle matériel cuisine) 474 € TTC
- 19/11/2021 \* Devis JOSSE travaux local de chasse : 12 908.40 € TTC
- 19/11/2021 \* Devis SDU (terrain des sports : peinture de traçage) 985.39 € TTC
- 19/11/2021 \* Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau mairie) : 171.51 € TTC
- 22/11/2021 \* Devis BSA (transport des enfants pour le spectacle de Noël) 192 € TTC
- 22/11/2021 \* Devis DECATHLON PRO (divers service sport) 957 € TTC
- 22/11/2021 \* Mission architecte BLEHER (construction d'un hangar pour matériel) 1 800 € TTC
- 24/11/2021 \* Devis BETP (Contrat pour entretien des toits-terrasse) 4 120.62 € TTC (par an)
- 24/11/2021 \* Devis BSE (local chasseurs : travaux électricité) 4 573.92 € TTC
- 24/11/2021 \* Devis TBI (mairie : 2 casques téléphoniques) 436.80 € TTC
- 26/11/2021 \* Devis CAIVEAU (banderole « terres de jeux 2024 ») : 300 € TTC
- 26/11/2021 \* Devis PROXI (lave-linge maison de l'enfance) : 599.90 € TTC
- 29/11/2021 \* Devis WESCO (école publique : bandes magnétiques) : 576.45 € TTC
- 30/11/2021 \* Devis COMPTOIR DE BRETAGNE (Restaurant scolaire : vêtement de travail) : 25.87 € TTC
- 30/11/2021 \* Devis KERHERVE (Moulin de la Grée : Autogyres) : 91.55 € TTC
- 01/12/2021 \* Devis TLB (télésurveillance du local de chasse) : 1 627.22 € TTC
- 03/12/2021 \* DIA non préemptées : parcelles AB 187, 188 : 19 Rue des Martyrs de la Résistance ; ZD 280 : 16 Résidence du Folguët ; AB108 et 109 : 1 Rue Saint Melec ; YD 805 : 18 Rue des Genêts
- 06/12/2021 \* Contrat renouvellement antivirus sur plusieurs postes : 105 € TTC par mois
- 06/12/2021 \* Devis PLG réparation de l'autolaveuse de la maison de l'enfance : 940.18 € TTC
- 07/12/2021 \* Devis CHORALE GOSPEL (spectacle 30 janvier 2021) / 1850 € TTC
- 07/12/2021 \* Devis KING JOUET (ALSH : jeux) 341.84 € TTC

08/12/2021 \* Devis VITRINE DE CAROLINE (médiathèque : cadeaux Noël bénévoles) : 175 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël SAS DOMAINE DE YAKA : 332.20 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël transport BSA : 1 120 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël A L'OUEST : 370 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël ALREO Centre aquatique : 48 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël Le BLIZZ patinoire Rennes : 110 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël 10 doigts : 94.35 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël asso MACAC : 566.10 € TTC  
10/12/2021 \* Devis ALSH vacances de Noël asso Les champs libres PLANETARIUM : 49 € TTC  
14/12/2021 \* Devis CINETOILES (projection de plein air 19/08/2022) 1 350 € TTC  
16/12/2021 \* Devis EOLE (funérarium : travaux sur mur mobile) 2 520 € TTC  
16/12/2021 \* Devis TBI (ALSH : 2 disques durs) 150 € TTC  
16/12/2021 \* Devis TBI (tablette pointage pour PARASCOL) 369.60 € TTC  
17/12/2021 \* Devis BIG MAT (Salle Callac : clôture) 489.98 € TTC  
21/12/2021 \* Devis SARL JOSSE (équipement panneaux isolants) 2 280 €  
28/12/2021 \* Devis Fiducial (cartouches encre restaurant scolaire) : 185.22 €  
28/12/2021 \* Devis Fiducial (fournitures de bureau ALSH) : 82.41 €  
03/01/2022 \* Devis HORTIBREIZ (fleurissement \* entretiens terrains de foot) : 5 409.73 € TTC

26/11/2021 \* Devis PROXI (lave-linge maison de l'enfance) : 599.90 € TTC : Monsieur le Maire répond à Monsieur Lamarre qu'il s'agit de l'achat d'un lave-linge.

06/12/2021 : Devis PLG réparation de l'autolaveuse de la maison de l'enfance : 940.18 € TTC : Monsieur le Maire répond à Monsieur Lamarre que le devis précise un démontage et un détartrage de la chaudière.

22/11/2021 \* Mission architecte BLEHER (construction d'un hangar pour matériel) 1 800 € TTC : Monsieur le Maire répond à Madame Jégo qu'il s'agit du local des chasseurs.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le maire présente le dossier de droit de préemption en instance : bien situé « 19 rue des Martyrs de la Résistance » (AB187 et AB188). Le droit de préemption n'est pas exercé sur ce bien.
- ❖ Monsieur le Maire informe que l'association « Tour de France 97 » a versé le solde de son compte, soit 1 237.15 euros au CCAS de Plumelec. L'association est désormais dissoute.
- ❖ Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux est annulée eu égard au contexte sanitaire.
- ❖ Monsieur le Maire informe qu'il a signé une convention avec Monsieur Gérard Lejalé, assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce professionnel est missionné pour aider les élus à engager une analyse des besoins sur les équipements publics permettant de planifier à court et moyen terme de nouveaux projets, avec une recherche de qualité de vie des habitants et de leur environnement. Monsieur le Maire invite tous les élus à participer à une réunion de démarrage de la mission le lundi 17 janvier à 18h en mairie. (Le bureau municipal prévu initialement à cette date est reporté au lundi 24 janvier à 18h).
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : l'opération « argent de poche » est annulée pendant les vacances de février à cause de la situation sanitaire. Deux services accueilleront tout de même des jeunes : le service sport/jeunesse et la résidence « la Peupleraie ».

- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : il s'interroge sur l'avenant au contrat d'affermage qui devait être examiné en séance de conseil municipal. Monsieur le Maire indique que l'avenant sera examiné à réception des détails de la délégation « assainissement » de C.M.C. à la commune. \* Le plan de récolement des travaux de la rue « Georges Cadoudal » n'a toujours pas été fourni par l'entreprise. \* La réception des travaux d'éclairage public de l'espace Ménagé n'est toujours pas effective. \* Le système de surveillance sera opérationnel, aux services techniques, à compter du 20 janvier.
- ❖ Intervention de Madame Le May : le bulletin annuel est en phase d'impression. \* Avec Monsieur Guillo, elle effectue des visites de salons funéraires en comparaison à l'équipement de Plumelec. La commission « évènementiel » se réunira le jeudi 13 janvier à 18h30.
- ❖ Intervention de Madame Gicquello : La commission « culture » se réunira le mercredi 12 janvier à 19h. \* Exposition de peintures à l'huile de Madame Janine Olivier depuis le 18 décembre à la médiathèque. \* Concert Gospel à l'église de Plumelec le dimanche 30 janvier.
- ❖ Intervention de Monsieur Juhel : Point presse autour du label « Pumelec, terre de jeux » le 12 janvier \* passage de la Madone des Motards à Plumelec le 15 août 2022.
- ❖ Intervention de Madame Jégo : le lieu du projet d'équipement de glisse universelle devrait dépendre du devenir de la piscine ; Messieurs Le Vigueloux et Prado indiquent que la commission a choisi cet espace pour conserver une logique « sport/jeunesse » sur ce secteur. Monsieur Juhel indique que des réflexions sont aussi à penser pour le complexe polyvalent et sportif de la Madeleine.
- ❖ Intervention de Monsieur Le Callonec : réunion de la commission « urbanisme » le 18 janvier à 18h30 \* réunion de la commission « agriculture/voirie » le 18 janvier à 20h. \* Le programme annuel d'élagage devrait se terminer le vendredi 14 janvier. \* Le 26 juin 2022 se dérouleront à Saint Aubin les championnats du Morbihan de l'avenir.
- ❖ Intervention de Madame Loho : rappel de la journée « vaccinations COVID » le vendredi 14 janvier.
- ❖ Intervention de Madame Guillou sur la date de mise en service de la fibre sur la commune. Monsieur Guillo répond que ça devrait être effectif en 2024.
- ❖ Intervention de Monsieur Goibier quant aux dégradations sur les mobiliers urbains dont les conteneurs de déchets. Monsieur le Maire indique que les agents communaux du service technique sont intervenus et qu'une demande de prise en charge financière sera déposée près de C.M.C.
- ❖ Intervention de Monsieur Brunel, via Monsieur Le Vigueloux, quant à la réfection des passages piétons. Monsieur Le Callonec indique que les derniers passages devraient être repeints en ce début d'année.
- ❖ Intervention de Monsieur Brunel, via Monsieur Le Vigueloux, quant aux changements de panneaux de village. Monsieur Le Callonec indique qu'à réception des devis, une première tranche pourrait être lancée.
- ❖ Intervention de Madame Jégo quant aux agents de la poste actuellement touchés par le COVID. Madame Le May indique que le service aux usagers est en cours de rétablissement.
- ❖ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 21 février 2022 à 18h30 à la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.**

Stéphane Hamon, Maire

